

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 30 mars 2017, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme PARRET (pouvoir à Mme PERICHON), Mme DIAT (à M. ATHAYNE), Mme MARTINANT (à Mme FRIAUD), Mme BELOT (à M. ALBERT), M. CONSTANT (à M. COURTADON).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services et Mme GOUBY, responsable du service de la Comptabilité.

M. REAU, trésorier municipal était excusé.

I - Propos liminaires

M. le Maire excuse les différentes personnes absentes et indique les noms des personnes destinataires des pouvoirs.

II – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. COURTADON et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

III – Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 21 février 2016.

IV – Décisions prises par délégation

Quatre mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 21 février 2017. Il s'agit de :

- ⇒ Projet de construction des vestiaires au stade de Beaupuy : approbation du projet définitif – demande de subvention ;
- ⇒ Travaux de voirie : validation du projet et sollicitation de subvention départementale ;
- ⇒ Sinistre climatisation du tracteur BZ – 648 – FG : acceptation de l'indemnisation ;
- ⇒ Méthodes alternatives au désherbage chimique : demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau.

V – Ordre du jour complémentaire

Depuis le 24 mars, date de convocation de la présente séance, deux dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre séance plénière, il s'agit de :

FINANCES

- ★ Tarif cavurnes 2017,

CONSEIL MUNICIPAL

- ★ Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).
- ★ SPL 277 : désignation de trois mandataires complémentaires
- ★ Vœu de soutien au « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF.

VI - Constitution de partie civile dans l'affaire référencée GN03088/00126/2017

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la constitution de partie civile de la commune. En effet, un propriétaire est actuellement en trains de construire 2 habitations sans autorisation d'urbanisme. Il appartient à chacun de respecter les règles et la commune a donc rédigé un arrêté interruptif de travaux à l'encontre de cette personne qui continue malgré tout ses constructions. M. le MAIRE précise que le Conseil municipal lui a déjà délégué le droit d'ester en justice mais la délibération n'étant pas explicite en termes de constitution de partie civile, il paraît judicieux de délibérer à nouveau et précisément pour cette affaire pour éviter tout vice dans la procédure. M. MERCIER intervient en précisant qu'une construction nouvelle est sur le point de commencer puisqu'ils ont installé une fosse septique.

VII - Condamnation de la commune par le Tribunal correctionnel de CUSSET

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à régler au nom de la commune les amendes contraventionnelles et délictuelles ainsi que le droit fixe de procédure pour lesquels elle a été condamnée soit un montant total de 4 127 €, il sollicite également le paiement de cette amende dans un délai d'un mois permettant la diminution de la condamnation de 20 %.

Compte tenu du risque potentiel qui s'élevait à près de 170 000 €, il est apparu nécessaire de ne pas faire appel de la décision même s'il apparaît injuste que la commune ait été condamnée dans cette affaire.

M. COURTADON intervient pour redire que dans cette affaire, il s'agissait d'une fausse manœuvre du fermier et que celui-ci n'a pas été renvoyé devant le tribunal, qu'à l'époque, le maître d'œuvre de la station était la DDAF et donc l'Etat et qu'il avait fixé le point de rejet et que c'est lui-même qui a rendu ce point de rejet non conforme.

VIII - Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2016

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint en charge des finances et à l'unanimité, le Conseil affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 485 943,13 € comme suit : 229 030,64 € seront inscrits en section de fonctionnement du budget 2017 et le reste sera viré à celle d'investissement, soit 256 912,49 €.

IX - Budget annexe du service de l'eau : affectation des résultats de l'exercice 2016

Sur proposition de Mme PERICHON et à l'unanimité, le Conseil affecte les résultats de la manière suivante : 28 352,68 € en section d'exploitation et 53 355,77 € en section d'investissement.

X- Budget annexe du service de l'assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2016

Sur proposition de Mme PERICHON et à l'unanimité, le Conseil affecte les résultats de la manière suivante : 137 745,27 € en section d'exploitation et 218 941,00 € en section d'investissement (143 552,39 € au compte 001 recettes et 75 388,61 € au compte 1068).

XI- Budget 2017 : taux d'imposition

Sur proposition de Mme PERICHON et à l'unanimité, le Conseil décide le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes sur les ménages :

TH : 12,47 %

TFB : 15,33 %

TFNB : 37,92 €

XII - Exercice 2017 : budget primitif principal

Le budget présenté par Mme PERICHON a été préparé à l'aide de l'appui des services. La seule grande modification à noter entre la présentation en commission des finances et le présent conseil est la prise en compte des travaux en régie. A ce jour, les dotations ne sont toujours pas notifiées.

M. le Maire fait alors procéder au vote.

Le budget est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire).

A l'issue du vote, M. COURTADON souhaite intervenir et fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'allais dire –mais je me retiens, pour que personne ne croie que le choix, qui me permet d'arborer un agréable bandage, ait eu de conséquences sur mes capacités de réflexion- que la lecture du C.R. de la précédente séance m'avait donné beaucoup d'espoirs quant au contenu du BP 2017. Hélas, les documents « préparatoires à cette séance ne correspondent pas vraiment à ces espoirs. Les investissements liés à la réfection du terrain de sport de Beaupuy représentent 40 % des dépenses de l'année (Restes à réaliser inclus). Vous déclariez, lors du DOB, Monsieur le Maire, que nous adosserons l'endettement à des projets générateurs de recettes. Nous peinons à croire que cet équipement, au demeurant nécessaire, rentrera dans le cadre des projets évoqués. Comme toutes les collectivités, il nous faut aussi assumer l'entretien de la voirie. C'est un chapitre qui représente lui aussi près de 40 % des investissements avec notamment 20 % pour le chemin du Cornalon qui n'est pas la voie la plus fréquentée de notre commune.

Toutes les autres inscriptions proposées ne représentent donc que 20 % du BP 2017.

Nous avons aussi apprécié lors du DOB l'orientation qui prévoyait d'inscrire une enveloppe financière non négligeable pour le CCAB. Vous disiez même, Monsieur le Maire, qu'il semblait nécessaire de provisionner dès 2017 une somme permettant d'engager le projet.

Sauf erreur de notre part, pas un euro n'est prévu dans votre BP, excepté 30 000 € pour les toilettes Place Ch. de Gaulle.

Nous ne nous opposerons pas, bien sûr, au maintien des taux de fiscalité, en rappelant toutefois que cet exercice conforte l'Etat dans ses prévisions de baisse des dotations, quel que soit le futur locataire de l'Elysée !!!

En conclusion, nous pensons que ce budget manque d'ambition, notamment si on veut devenir « village-étape », ce qui reste, bien sûr, un objectif important pour la vie commerciale de notre cité.

Ces quelques remarques nous amèneront à nous abstenir, non pas par principe, mais pour signifier notre volonté de poursuivre la modernisation de notre cité. »

M. le Maire prend la parole pour répondre aux éléments de la déclaration.

Ainsi, pour ce qui est du maintien des taux, M. le Maire est d'accord sur la philosophie générale : réussir à ne pas augmenter les taux d'imposition, laisse à penser à certains services de l'Etat qu'il est encore possible de diminuer les dotations. Mais en tout état de cause, les français et les vernois sont déjà bien taxés.

Tant que la commune peut résister, la commune n'augmentera pas ces taux. Cette année, cette faculté est encore possible mais ce ne sera peut-être pas la même chose l'année prochaine.

Une enveloppe de 1 500 000 € sera nécessaire pour la réalisation du CCAB avec un reste à charge pour la commune de 300 000 € environ, c'est l'objectif à atteindre. A l'heure actuelle, la commune n'a pas une visibilité suffisante pour demander des subventions. Le projet de CCAB n'est pas assez avancé et des changements de règles pour le département sont actuellement en cours d'examen.

Comme il a pu l'être précisé tout à l'heure, nous sommes dans le cadre d'un budget primitif, les services de l'Etat n'ayant pas encore communiqué les éléments financiers, il y aura un certain nombre de décisions modificatives en cours d'année.

Les vestiaires de Beaupuy sont un investissement indispensable. Le concours financier de la commune sera comme prévue limité à 50 000 €. Le projet entre dans le cadre d'une rénovation globale du quartier de Beaupuy qui donnera une image positive de la ville. Le projet est couplé avec la rénovation des HLM des Tuileries et de la démolition d'une partie des logements de Beaupuy. Il permettra aussi l'accueil de matchs et améliorera l'accueil des scolaires qui se faisait dans des vestiaires vétustes.

Le niveau d'investissement contribue il est vrai à l'attractivité de la ville, il est à noter qu'un plan d'investissement de 15 000 000 € est en cours sur l'écocentre, la commune quant à elle continue à investir même si le souhait de chacun est d'aller plus vite plus loin et plus fort mais que la ville n'en a pas la capacité.

XIII - Exercice 2017 : budget annexe de l'eau

Sur proposition de Mme PERICHON, adjoint aux finances, et à l'unanimité, le budget est voté en déséquilibre comme le permet le Code général des collectivités territoriales :

<u>Section d'exploitation</u> : recettes	: 34 352,68 €
dépenses	: 3 085,31 €
<u>Section d'investissement</u> : recettes	: 56 441,08 €
dépenses	: 0,00 €

XIV - Exercice 2017 : budget annexe de l'assainissement

Sur proposition de Mme PERICHON, maire-adjoint et à l'unanimité, le budget est voté.

Il est équilibré à 227 500,06 € en section d'exploitation et à 588 784,32 € en section d'investissement.

XV - Allocations accordées par la ville : état pour 2017

La liste est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de 5 élus membres du bureau ou présidents de certaines associations) sur proposition de M. le Maire. Le montant total des allocations s'élève à 62 283,70 €.

A noter une baisse notable de la subvention pour la gestion du Point PIJ versée à l'association VILTAÏS (- 5 000 €), (-15 %).

XVI - Tarifs exposants Salon d'automne (23 et 24 septembre 2017)

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs applicables aux exposants à l'occasion du Salon d'Automne qui se déroulera sous le marché couvert. A noter que cette foire sera ouverte aux entreprises du nouveau territoire communautaire. Les tarifs 2017 ont été revus afin de proposer à tous les exposants un espace et un encart publicitaire. Tarif de base : 120 € les 9 m² et plus 10 € les 3 m². Des prestations complémentaires sont proposées : location de chalets et grilles d'exposition.

XVII - Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes (modification N° 2)

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, les élus refusent l'augmentation des indemnités d'élus suite à la revalorisation du point d'indice et de la procédure PPCR (Protocole sur les Parcours, les Carrières et le Rémunérations).

XVIII Convention au groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarification C5 hors éclairage public

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commande pour l'achat d'électricité tarif inférieur à 36 kW et décide de souscrire au prix de marché.

XIX - Subventions accordées par la ville : états pour 2017

Sur proposition du Maire et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de 5 élus membres du bureau ou présidents de certaines associations), le Conseil approuve la ventilation des subventions accordées aux associations pour un montant de 68 200 €.

M. le Maire explique qu'il n'a pas souhaité baisser l'ensemble des subventions aux associations, qu'une grille de calcul équitable a été mise en place afin d'aider au mieux les associations.

Comme l'année passée, des subventions exceptionnelles seront accordées sur production de justificatifs. A l'heure actuelle 3 810 € sont programmés.

XX – Tarif cavurnes 2017

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil détermine les tarifs applicables à l'espace cavurne selon les montants suivants :

CAVURNE	
Cinquantenaire :	1 000,00 €
Trentenaire :	820,00 €
15 ans :	600,00 €

Le renouvellement de ces concessions se faisant à demi-tarif, les tarifs ont été calculé sur la base de la moyenne des tarifs constatés dans les autres communes.

XXI – Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, obligation règlementaire réalisée par la Société SOCOTEC.

Ce plan est complémentaire à la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) de la commune.

Les sommes en jeu sont très importantes, l'accessibilité sera réalisée dans le cadre du CCAB et il faudra alors se poser la question des modifications des passages bateau pour les passages piétons ou de la surélévation de la chaussée pour arriver à la hauteur des trottoirs et réaliser ainsi des ralentisseurs qui permettront de rendre les trottoirs plus accessibles et de limiter la vitesse.

XXII – SPL 277, désignation de trois mandataires complémentaires

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil désigne 3 nouveaux mandataires au sein du Conseil d'administration de la SPL 277 suite au changement de périmètre de la communauté de communes. Il propose de changer en conséquence les statuts de la Société compte tenu de la suppression des censeurs intégrés en tant que mandataires.

XXIII – Vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des Présidents d'intercommunalités pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil soutient le manifeste des Maires de France et présidents d'intercommunalités de l'AMF présentant les 4 principes de la Charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités et les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle.

M. COURTADON précise qu'une réunion de l'AMF a eu lieu il y a de cela une semaine mais M. le Maire répond qu'à ce jour, il n'y a pas eu de retour à ce sujet.